



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception

13/05/2015

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le

09/07/2015

N° d'enregistrement

F09315P0107

1. Intitulé du projet

Aménagement de restanques agricoles et mise en culture de vignes et d'oliviers

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ECT PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DAVID VERHILLE Directeur Général

RCS / SIRET 5 0 0 7 9 1 8 7 6 0 0 0 2 1

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°51 a)	Défrichement total de 21,7 ha Parcelles B 889, 977, 978, 20, 21, 22 pour la zone A et B 1396 et 1397 pour la zone B.

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 21,7 ha de garrigue basse dans le but de créer des restanques pour la mise en culture de vignes et d'oliviers. Le descriptif du projet est donné ci-dessous.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est de mettre en culture des terrains agricoles pour créer des restanques pour la plantation de vignes et d'oliviers.

Dans un premier temps les terrains actuels seront défrichés et débroussaillés. La terre végétale sera ensuite décapée puis mise de côté. Les restanques seront créées par apport de matériaux inertes provenant de chantier du bâtiment et amenés jusqu'au site par camions bennes.

Une fois le modèle créé, la terre végétale sera réétalée sur les restanques afin de réaliser les plantations de vignes et d'oliviers.

Une fois l'autorisation de défrichement accordée, le projet fera l'objet d'une demande d'enregistrement au titre de la réglementation des installations classées conformément à l'article R511-9 du code de l'environnement. En effet le stockage de matériaux inertes est concerné par la rubrique 2760-3 de la nomenclature des ICPE. Le régime concerné est celui de l'enregistrement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage et arrachage de souches à l'aide d'engins mécaniques de type Bulldozer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'est pas prévu de phasage pour le défrichement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis dans un deuxième temps à une autorisation préfectorale relative à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La rubrique concernée est la n° 2760-3 : Installation de stockage de déchets inertes. Le régime de l'installation est un régime d'enregistrement.

Le projet sera également soumis à une autorisation de défrichement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour une autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale à défricher sur les parcelles B 889, 977, 978, 20, 21, 22 pour la zone A et B 1396 et 1397 pour la zone B.	216 638 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Domaine de Souviou,
 Commune Le Beausset,
 Zone A : Lieu-dit Souviou et
 Zone B : Lieu-dit Le Bois Sicard

Coordonnées géographiques¹ Long. 43° 13' 38" 34 Lat. 5° 48' 57" 49

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel des sols : agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune du Beausset : arrêté du 26 décembre 2011
Zone Ap : zone agricole,
Caractère de la zone : toute construction nouvelle est interdite afin de préserver les grands paysages agricoles

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de Type II la plus proche se trouve à 100 m au nord ouest du site, il s'agit du plateau de Siou-Blanc, forêt domaniale des morières
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Beausset possède un plan de prévention du bruit (approuvé le 6 novembre 2012) mais le périmètre du projet est en dehors du zonage.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des mouvements de terrain, approuvé le 3 mars 1997, est opposable sur la commune du Beausset. Le projet se situe dans une zone de retrait gonflement des argiles où le risque est nul. Il n'y a pas de risque technologique recensé dans le périmètre du projet
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 3 km au nord ouest, il s'agit du site d'intérêts communautaires du Mont Caume - Mont Faron - forêt domaniale des Morières.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement aura un impact négatif sur les masses d'eau souterraine, car le ruissellement sera plus important et une partie moins importante d'eau pluviale s'infiltrera dans la nappe. Impact négatif, direct et permanent
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement entraînera une destruction de faune et flore. L'impact est négatif, directe et permanent.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe sur aucune zone à sensibilité particulière.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement prend place sur une zone agricole, il y aura donc consommation d'espace agricole dans le but de recréer un espace agricole par la suite.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de chantier, les engins de débroussaillage pourront être à l'origine de nuisance sonores. L'impact sera négatif, direct et temporaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il ces odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Durant la phase chantier, les phares des engins de chantier pourront engendrer des nuisances lumineuses. L'impact est négatif, direct et temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le débroussaillage et défrichage engendrera des biodéchets et des déchets de tailles de végétaux, qui seront valorisés autant que possible. L'impact est négatif, direct et temporaire.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les espèces végétales présentes sur les périmètre à défricher sont représentatives d'un milieu de type garrigue : il s'agit essentiellement d'arbustes ou d'arbres de faible hauteur. seuls quelques arbres sont présents.

Aucune zone d'importance écologique ne sera affectée par le projet.

D'autre part, comme mentionné au point 4.2, le projet sera également soumis à enregistrement au titre de la réglementation des installations classées. Le dossier réalisé au titre de cette réglementation présentera également un chapitre consacré aux incidences du projet sur l'environnement et sur le voisinage conformément à l'article R512-46-4 du code de l'environnement.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans un milieu à vocation agricole, puisqu'il s'agit du domaine de Souviou, connu pour son exploitation d'oliviers. Le projet ne modifiera donc pas la vocation des terrains.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que le défrichement qui sera réalisé ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Un plan parcellaire avec le périmètre, en lien avec le 4.5, est joint au présent document (A6). Par ailleurs, une demande d'examen au cas par cas à la réalisation d'une étude d'impact a déjà été réalisée en 2014. L'arrêté préfectoral joint au présent document (A7) autorise la réalisation le défrichement sans étude d'impact pour les parcelles B889, B977, B20, B21, B22. Le périmètre du projet a évolué en 2015 par rapport à la demande déposée en 2014, c'est pourquoi une nouvelle demande est déposée.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Gignac-la-Nerthe

le

30/06/15

Signature

